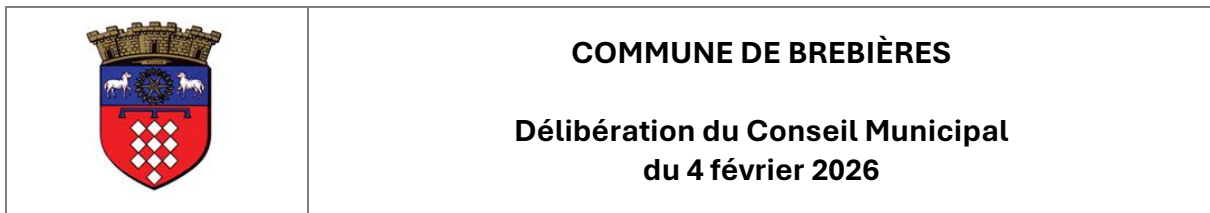


République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 5 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-neuf janvier deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPRez Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPRez Alexia\*, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme LIENARD Eva.

**\*arrivée à 20h33, au point n° 2**

**ABSENTS :**

Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne donne pouvoir à Mme LIENARD Eva ;

M. DEVANNE Pascal, absent ;  
M. MARINO Salvatore, absent.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme BODNIEFSKI Marina

**Membres en exercice : 29**  
**Quorum : 15**

**Présents : 25 et 26 à partir du point n° 2**  
**Votants : 26 et 27 à partir du point n° 2**

**FINANCES**

**3 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SALON DU LIVRE 2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la Commune organise un Salon du Livre. Il précise que, dans le cadre du Schéma de Développement de la Lecture Publique 2024-2028, adopté par délibération du Conseil Départemental du 24 juin 2024, il est possible de solliciter une subvention en fonctionnement pour le salon du livre 2026.

Cette aide financière permettrait de soutenir l'organisation de cet événement culturel et de favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour l'ensemble des habitants.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

**➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais pour l'organisation du Salon du Livre 2026 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
**Maire.**

**Marina BODNIEFSKI,**  
**Secrétaire de séance.**

Publiée le 12/2/2026  
Affichée le 12/2/2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le



ID : 062-216201731-20260204-DCM202603-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>